

PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU 4 MAI 2007

Le vendredi 4 mai 2007, le Conseil Municipal de la Commune de ROYBON, dûment convoqué le 26 avril, s'est réuni en session ordinaire à 18h 30 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel Bachasson, Maire.

PRÉSENTS: MM. BACHASSON Marcel - SECOND Serge - CHOC René - FALQUE Gilbert - Mme. DEROCLES Jocelyne – MM. GERMAIN Bernard - CHANCRIN Roland - MARTIN Jean-Paul - Mme. ECHINARD Marie - M. BERRUYER Gilbert - Mme. BESSIERE Annie - MM. SIMIEN Guy - CROISIER Yannick.

EXCUSÉS ou ABSENTS : Daniel POSTIC

Monsieur Serge Second a été nommé secrétaire de séance.



Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu du conseil précédent.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

TIRAGE AU SORT POUR LES JURY D'ASSISES

Tirage 1 : Saint-Clair sur Galaure : Bachasson Sylvie épouse Sartre, née le 30.11.61

Tirage 2 : Montfalcon : Roger Christiane épouse Morisseau , née le 23.11.55

Tirage 3 : Marnans : Bureau Anne-Marie épouse Combalot , née le 20.06.56

URBANISME

-Aucun nouveau dossier n'est en cours d'instruction.

-Le dossier Gérard Lambert est en cours de complément par le pétitionnaire.

ACHAT DE TERRAIN POUR RESERVE FONCIERE

-Monsieur le Maire propose au conseil de se positionner sur l'achat d'une parcelle de 9 150 m² appartenant à la succession de Mme Lambert Hélène, parcelle située devant l'ancienne usine Peyrat-Vernet en bordure de la route départementale. Située en zone inondable, cette parcelle est non constructible.

-Il conviendrait aussi de rajouter une parcelle de 456 m² en bordure de la route de Montrigaud après le pont sur l'Aigue Noire côté droit.

- Proposition 4 000 euros pour l'ensemble .

-Monsieur le Maire propose l'achat d'un terrain de Monsieur Gérard Lambert derrière l'ancienne usine Peyrat-Vernet à 2 € le m² pour une surface de 4000 m²(8000€) ou 5 000 m²(10000€) . Les frais inhérents à la modification du permis de construire de l'ancien hangar qui a été détruit par un incendie (soit 1 434 €)seraient pris en charge par la commune,suite à la demande de déplacement de la construction.

-Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur ces achats de terrains et de lui donner pouvoir pour les finaliser.

→ Avis favorable du Conseil pour ces deux projets à l'unanimité.

-Monsieur le Maire précise que le projet de déplacement des locaux obsolètes de la DDE derrière la caserne de pompiers avait été étudié en début de mandat mais n'avait pu voir le jour suite au classement de la parcelle en zone inondable. Ce projet pourrait se voir déplacé sur la zone achetée à Monsieur Gérard Lambert.

VENTE DE TERRAINS :

Un terrain de 1 028 m², situé en bordure du lotissement de la Sapinière, contigu à la propriété de monsieur Maurice Vicat, pourrait lui être vendu, une proposition a été formulée par ce dernier.

Ce terrain situé dans une zone d'écoulement des eaux pluviales, non viabilisable

par le réseau du lotissement de la Sapinière et sur un sous-sol de remblai ancien, pourrait n'être constructible que sur une petite partie. Après discussion avec l'intéressé, considérant les inconvénients liés à l'utilisation restreinte de ce terrain, il est proposé à monsieur Vicat pour un montant de 18 euros H.T le m².

Monsieur le Maire propose au Conseil de lui donner pouvoir pour traiter avec l'intéressé.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Terrains du futur lotissement de la Sapinière

Monsieur le Maire expose qu'une délibération est à prendre pour corriger une erreur sur la surface prise en compte pour l'opération de vente des terrains à la société SAFILAF qui assurera la viabilisation des parcelles. Une surface d'environ 8 300 m² n'avait pas été comprise dans l'acte notarié. Monsieur le Maire propose au Conseil de délibérer pour la prise en compte de cette correction et pour lui permettre de signer la modification du compromis de vente aux mêmes conditions de prix soit 18€ HT.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Jardins vers l'hôpital :

Monsieur le Maire a signé l'acte d'achat de plusieurs jardins en vue du projet de l'hôpital (extension pour long séjour, maladies d'alzheimer).. En attendant que ce projet voie le jour, il propose au conseil d'aménager un petit parking provisoire pour sécuriser les abords de l'avenue. Une proposition d'achat d'une petite parcelle en amont, reste à renouveler à un propriétaire..

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Groupe scolaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'au moment des demandes de subvention pour l'opération de construction du nouveau groupe scolaire, les dépenses liées aux VRD et au confortement du talus n'avaient pas pu être prises en compte (ainsi que les actualisations de prix) et qu'il convient donc de demander une subvention auprès du Conseil Général sur ces opérations. Il propose au Conseil de délibérer pour l'autoriser à faire cette demande de subvention.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Suivi de la construction du groupe scolaire :

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajouter des lavabos dans le restaurant scolaire et une porte de communication entre deux classes maternelles. Il propose donc au Conseil de délibérer pour pouvoir accepter un avenant de 2 172,46 € pour ces opérations.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Il précise que les travaux avancent rapidement et souhaite toujours que les délais soient tenus pour la rentrée de Septembre .

Entrée Nord du Village :

Monsieur le Maire expose que pour permettre la réalisation du carrefour vers l'entrée des écoles, il conviendrait de demander à un riverain l'échange d'une petite parcelle de terrain. Il propose au Conseil de l'autoriser à prendre les contacts pour mener à bien cette opération en collaboration avec le Conseil Général, maître d'ouvrage de l'infrastructure.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

DIVERS

Statuts de la CCPC :

Monsieur le Maire propose au Conseil d'adopter la modification de l'article 6 sur les compétences de la Communauté de Communes du Pays de Chambaran dans les domaines économique (industrie, artisanat, commerce, tourisme, culturel, aménagement de l'espace), vie courante (ordures ménagères, logement et cadre de vie), action sociale, scolaire et périscolaire.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Projet « Graff » :

Monsieur le Maire expose une demande de l'animatrice de la CCPC pour la décoration graphique d'un poste de transformation EDF à l'entrée de la zone de loisirs.

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

Infos Sécurité Voirie :

-A la demande de la DDE, il conviendrait d'installer des balises aux croisements de voies coupant les départementales sur la commune.

-Une demande aux riverains va être faite pour lancer une étude concernant l'amélioration de la sortie de la propriété Bajat sur la route de la Verne (quartier de la Robinière).

Décisions et délibérations diverses :

-Admission en non valeurs de titres pour un montant de 55,88 €

→ Avis favorable du Conseil à l'unanimité.

-Demande d'autorisation de stage pour Madame Gouillat Carole au Centre Aéré « les Jacques » dans le cadre de l'obtention du BAFA.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité.**

-Renouvellement du système de certification de la forêt communale PEFC.

→ **Avis favorable du Conseil à l'unanimité.**

Entretien des voies communales :

-Le Conseil décide le choix de deux entreprises pour faire effectuer le fauchage des banquettes : l'entreprise Gabillon pour les voies communales et l'entreprise Ageron pour le lac et le village.

-Monsieur le Maire doit rencontrer monsieur Vicat pour se mettre d'accord sur les quantités de matériaux à mettre en œuvre pour les emplois sur les voies communales et sur le montant du marché.

Locaux de la Gendarmerie :

-Monsieur le Maire expose que les locaux de la gendarmerie ont +de 40 ans et sont devenus inadaptés. Les autorités de la gendarmerie encouragent à construire de nouveaux bâtiments en évitant les logements collectifs. Monsieur le Maire a rencontré le Colonel Baradel du groupement de gendarmerie qui est d'accord pour que la commune pose sa candidature au programme de renouvellement du parc immobilier. La population du canton évolue, le nombre de gendarmes pourrait augmenter, ce qui rend le projet plus urgent. De nouveaux logements seraient construits ainsi qu'un bâtiment administratif dans une zone à définir .

Les anciens bâtiments seraient alors transformés, améliorés pour la location. Le maître d'ouvrage sera à déterminer.

Terre-Neuve Mania :

Une nouvelle association s'est installée sur Roybon. Monsieur Chapelin (propriétaire route de Viriville) en est le président. Cette association entraîne des chiens terre-neuve et leur maître au sauvetage aquatique. Cette association cherche un site central dans la région Rhône-Alpes : le lac de Roybon pourrait être utilisé pour des entraînements 2 fois par mois le samedi après-midi pendant deux heures avec une moyenne de 6 chiens. La période d'entraînement porte sur les mois d'avril, mai, juin, septembre, et octobre. Les binômes maître-chien évoluent à terre et dans l'eau avec l'aide possible d'un zodiac. Ces entraînements constituent une activité ludique à laquelle peut assister un public toujours conquis par le spectacle de ces gros chiens capables de remorquer des charges considérables .

Le conseil municipal est ouvert à cette nouvelle activité et demande au président de l'association de rencontrer l'association de pêche locale afin de pouvoir faire évoluer le projet en bonne cohabitation. Une convention et un espace réservé à cette activité seraient définis.

Info Projet de Chaufferie au bois : L'étude continue en essayant d'englober l'alimentation en chauffage du plus grand nombre de bâtiments collectifs.

Info Projet Touristique : Monsieur le Maire explique qu'il a été approché par un organisme qui pourrait initier un projet autour d'un golf sur une surface de 45 ha, avec des structures sportives, hôtelières, d'habitat en accession à la propriété...une étude plus précise et approfondie permettrait de définir l'intérêt de ce projet important.

Organisation des tours de garde pour les élections : pas de problème sur la répartition des gardes proposée.

Monsieur le maire lève la séance aux environs de 22h 30.